

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **MOBILISATION DES FORCES DE L'ORDRE A PARIS CE WEEK-END POUR VEILLER AU RESPECT DES MESURES SANITAIRES**

Paris, le 12 mars 2021

La situation sanitaire à Paris demeure particulièrement tendue avec une circulation active du virus qui ne marque aucun signe de ralentissement et une pression croissante sur le système hospitalier. Dans ce contexte à risque, il demeure d'une particulière importance que les gestes barrière soit respectés par tous et partout. Les effectifs de la préfecture de Police restent ainsi pleinement mobilisés dans leur mission de contrôle du respect des mesures sanitaires.

Une nouvelle fois ce week-end, leur vigilance s'exercera, notamment sur les regroupements de personnes dans lesquels le respect des gestes barrière ne peut être garanti. Les forces de l'ordre poursuivront les actions de prévention qu'elles mènent dans les espaces trop densément fréquentés afin de rappeler aux personnes assises et aux promeneurs le nécessaire respect des mesures sanitaires. Deux associations de sécurité civile seront également mobilisées pour cette démarche préventive.

Toutefois, si les regroupements constatés devenaient massifs et conduisaient un trop grand nombre de personnes à ne pas respecter les gestes barrière en dépit des messages à visée pédagogique délivrés, des opérations d'évacuation temporaires d'espaces publics, immédiatement suivies de leur réouverture, seraient mises en œuvre de la même façon que le week-end dernier.

Le week-end des 13 et 14 mars 2021, plus de 4000 policiers et gendarmes seront ainsi déployés pour veiller au bon respect des règles sanitaires rappelées ci-dessous :

- Le port du masque en extérieur est obligatoire, de même que le respect de la distanciation sociale, et les rassemblements de plus de 6 personnes y sont interdits, sauf exceptions prévues par la réglementation ;
- Le couvre-feu s'applique de 18h à 6h tous les soirs. Les déplacements hors du domicile pendant ce créneau doivent être justifiés ;
- La consommation d'alcool reste interdite dans plusieurs artères de la Capitale, conformément à l'arrêté du préfet de Police en date du 4 mars 2021 ;
- Les bars et restaurants restent fermés au public. Ne sont autorisées que la vente à emporter entre 6h et 18h, et la livraison à domicile entre 6h et 22h.

- Les commerces doivent respecter les jauges de clients par m<sup>2</sup> qui leur sont applicables et les enseignes non alimentaires des centres commerciaux de plus de 10 000m<sup>2</sup> demeurent fermés au public.

Le non-respect de ces consignes sanitaires fera l'objet d'une verbalisation à hauteur de 135 euros.

Le préfet de Police appelle chacun à la vigilance pour limiter les contacts et éviter de fréquenter des zones déjà denses.

### **Contact presse préfecture de Police**

Tél : 01 53 71 28 73

Mail : [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)